

## **INFORMATIONS À DESTINATION DES ORGANISATEURS ET DIRECTEURS DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS DE L'AUBE**

### **Réglementation des accueils collectifs de mineurs**

#### **Projet Éducatif : obligations réglementaires**

##### **Texte de référence :**

- Code de l'Action Sociale et des Familles, articles R.227-23, R.227-24, R.227-25, R.227-26 ;
- Décret n°2006-223 article 20.

Le projet éducatif mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 227-4 est décrit dans un document élaboré par la personne physique ou morale organisant un Accueil Collectif de Mineurs.

Un projet éducatif doit être écrit pour **une durée limitée**. A l'issue du projet, un bilan doit être fait pour le **réactualiser et l'adapter au contexte actuel du territoire**. A cet effet, il est recommandé de réaliser un nouveau projet éducatif **tous les 3 ans** ou dès lors que des changements au sein de la collectivité sont intervenus.

Il doit être adressé, en même temps que la **première déclaration de l'année**, au SDJES du lieu de déclaration : **au plus tard 2 mois avant le premier jour de l'accueil, ou pour les accueils périscolaires au plus tard 8 jours avant**. Il doit être présenté aux personnes qui assurent la direction ou l'animation d'un des accueils AVANT leur entrée en fonction.

#### **Projet Pédagogique : obligations réglementaires**

##### **Texte de référence :**

- Code de l'Action Sociale et des Familles, article R227-25, modifié par Décret n°2006-923 du 26 juillet 2006
- art. 22 JORF 27 juillet 2006 en vigueur le 1er septembre 2006.

Directeurs et animateurs donnent vie au projet éducatif pour lequel ils ont été recrutés et interviennent en complémentarité. Le directeur met en œuvre le projet éducatif et en précise les conditions de réalisation dans le **projet pédagogique élaboré en concertation avec l'équipe d'animation**.

Le projet pédagogique **doit être communiqué** aux familles avant l'accueil des enfants (sous une forme qui peut, éventuellement, être adaptée : plaquette, réunion d'information, arbre à projets, site internet...).